



RÉSERVE D'ARGENT CANADIENNE

CANADIAN SILVER RESERVES

Les formulaires de rachat

ANNEXE B

MODÈLE D'AVIS DE RACHAT EN ESPÈCES

DATE : _____
DESTINATAIRE : _____ [indiquez le nom de votre courtier]
OBJET : Avis de rachat en espèces prévu à l'article 8 du certificat de RTB-argent

Symboles boursiers : MNS et MNS.U (TSX)

Numéro CUSIP : 779921113

(INSTRUCTIONS : Une fois par mois, les RTB peuvent être rachetés en espèces au gré du porteur; les rachats peuvent être effectués initialement le 15 février 2013 et, par la suite, le 15^e jour de chaque mois (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant) (une « date de rachat »). Le présent avis de rachat en espèces doit parvenir à votre courtier suffisamment à l'avance pour que celui-ci puisse envoyer un avis électronique de l'exercice de votre droit de rachat en espèces à la société Services aux investisseurs Computershare inc. (l'« agent des transferts »), par l'intermédiaire de la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou de son prête-nom (la « CDS »), au plus tard à 17 h, heure de Toronto, le cinquième jour ouvrable précédant la date de rachat voulue. L'avis électronique tenant lieu du présent avis de rachat en espèces sera traité à la date de rachat suivante s'il est reçu après ce moment-là.)

Le soussigné (le « porteur de RTB »), porteur de _____ reçus de transactions boursières (les « RTB ») émis par la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie »), dont les symboles boursiers à la Bourse de Toronto et le numéro CUSIP sont indiqués ci-dessus, remet par les présentes _____ RTB aux fins de rachat pour une contrepartie en espèces, conformément aux modalités et sous réserve des conditions énoncées dans le certificat daté du 5 novembre 2012 représentant les RTB (le « certificat de RTB-argent »), dans sa version pouvant être modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion. Le porteur de RTB nomme par les présentes le courtier indiqué ci-dessus (le « courtier ») afin qu'il remette à la CDS un avis électronique tenant lieu du présent avis de rachat en espèces, qui sera remis à l'agent des transferts, et qu'il agisse en qualité d'agent de règlement pour le compte du porteur de RTB à l'égard de l'avis de rachat en espèces. Le porteur de RTB demande par les présentes que la CDS remette les RTB rachetés à l'agent des transferts aux fins d'annulation et qu'elle remette au courtier, au bénéfice du porteur de RTB, le prix de rachat en espèces (au sens attribué à ce terme dans le certificat de RTB-argent).

Monnaie de paiement du prix de rachat en espèces :

Dollars canadiens

Dollars américains

Signature du porteur de RTB

Nom (en caractères d'imprimerie)

Nom du courtier (en caractères d'imprimerie) et
numéro d'adhérent de la CDS

Adresse postale (en caractères d'imprimerie)

Numéro du compte de courtage du porteur de RTB

Garantie de signature

Nom (en caractères d'imprimerie) et numéro de
téléphone d'une personne-ressource au sein du courtier

NOTE : Le nom et l'adresse du porteur de RTB indiqués dans le présent avis de rachat en espèces doivent correspondre à ceux qui figurent dans le registre tenu par la CDS ou par un adhérent de la CDS à l'égard du certificat de RTB-argent. La signature du signataire du présent avis de rachat en espèces doit être garantie par une banque canadienne ou par un participant à un programme de garantie de signature Medallion reconnu. Le garant doit apposer un timbre portant la mention « SIGNATURE GARANTIE ».

NOTE RELATIVE À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : En fournissant des renseignements personnels dans le présent avis de rachat, vous autorisez la Monnaie royale canadienne à les collecter, à les utiliser et à les communiquer conformément à sa politique de confidentialité, aux fins énoncées dans le présent formulaire. Pour obtenir de l'information sur les pratiques de la Monnaie en matière de protection des renseignements personnels, visitez notre site Web, au http://www.reserve.monnaie.ca/tsx_silver_fr/à-propos/politique-de-confidentialité. Il est à noter que les pratiques en matière de protection des renseignements personnels de votre courtier, de Services aux investisseurs Computershare inc. et de Services de dépôt et de compensation CDS inc. ainsi que la manière dont ces organisations utilisent vos renseignements personnels peuvent différer de celles de la Monnaie. Il vous incombe donc de consulter la politique, le code ou l'énoncé en matière de protection des renseignements personnels de ces organisations

ANNEXE C

MODÈLE D'AVIS DE RACHAT EN ARGENT PHYSIQUE

DATE : _____

DESTINATAIRE : _____ [indiquez le nom de votre courtier] pour livraison à la société Services aux investisseurs Computershare inc. (l'« agent des transferts »)

ET : Monnaie royale canadienne (la « Monnaie »)

OBJET : Avis de rachat en argent physique prévu à l'article 9 du certificat de RTB-argent

Symboles boursiers : MNS et MNS.U (TSX)

Numéro CUSIP : 779921113

(INSTRUCTIONS : Pour être accepté par l'agent des transferts et par la Monnaie, l'avis de rachat en argent physique doit viser au moins 5 000 RTB. Une fois par mois, les RTB peuvent être rachetés contre de l'argent physique au gré du porteur; les rachats peuvent être effectués initialement le 15 février 2013 et, par la suite, le 15^e jour de chaque mois (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant) (une « date de rachat »). Le présent avis de rachat en argent physique doit parvenir à votre courtier suffisamment à l'avance pour que celui-ci puisse l'envoyer à l'agent des transferts au plus tard à 17 h, heure de Toronto, le cinquième jour ouvrable précédant la date de rachat. Tout avis de rachat en argent physique reçu après ce moment-là sera traité à la date de rachat suivante.)

Le soussigné (le « porteur de RTB »), porteur de _____ reçus de transactions boursières (les « RTB ») émis par la Monnaie, dont les symboles boursiers à la Bourse de Toronto et le numéro CUSIP sont indiqués ci-dessus, remet par les présentes _____ RTB (les « RTB rachetés ») aux fins de rachat contre un ou plusieurs des produits d'investissement en argent indiqués ci-dessous, conformément aux modalités et sous réserve des conditions énoncées dans le certificat daté du 5 novembre 2012 représentant les RTB (le « certificat de RTB-argent »), dans sa version pouvant être modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion. Le porteur de RTB nomme par les présentes le courtier indiqué ci-dessus (le « courtier ») afin qu'il remette à l'agent des transferts le présent avis de rachat en argent physique et qu'il agisse en qualité d'agent de règlement pour le compte du porteur de RTB à l'égard de cet avis.

Le porteur de RTB donne par les présentes l'instruction à la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou à son prête-nom (la « CDS ») de transférer les RTB rachetés du système d'inscription en compte au registre électronique de l'agent des transferts. Dès que la Monnaie l'avisera que le rachat en argent physique a été effectué, l'agent des transferts annulera les RTB rachetés. En outre, le porteur de RTB donne l'instruction à la Monnaie de régler, au moyen d'un chèque envoyé à son adresse indiquée ci-dessous, toute fraction résiduelle du produit de rachat en argent physique correspondant à moins de 25 onces troy d'argent au moyen d'une somme en espèces établie en fonction de la valeur liquidative par RTB (au sens attribué à ce terme dans le certificat de RTB-argent), moins les frais de rachat en argent physique (au sens attribué à ce terme dans le certificat de RTB-argent). Conformément au certificat de RTB-argent, le porteur de RTB déclare par les présentes qu'il a pris les arrangements nécessaires pour le transport des produits d'investissement en argent reçus au rachat, ce qui inclut la cueillette aux installations de la Monnaie (désignées par la Monnaie) et la livraison de l'argent par une société de transport par véhicule blindé reconnue par l'industrie, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

N° d'identification de l'avis de retrait de RTB du courtier : _____ (doit être fourni par votre courtier)

Type de produits d'investissement en argent :

(INSTRUCTIONS : Veuillez choisir un ou plusieurs produits d'investissement en argent de la Monnaie parmi les trois produits d'une pureté minimale de 99,9 % qui sont énumérés ci-dessous. Si vous choisissez plusieurs produits, veuillez préciser la quantité relative de chacun en pourcentage approximatif du total des produits d'investissement en argent rachetés.)

Cochez	Produit d'investissement en argent de la Monnaie	Préciser le nombre ou la quantité en pourcentage du produit d'investissement en argent de la Monnaie
<input type="checkbox"/>	1 lingot bonne livraison (entre 750 et 1 100 onces troy d'argent)	
<input type="checkbox"/>	1 lingot de 100 onces	
<input type="checkbox"/>	25 pièces Feuilles d'érable en argent de une once (d'une pureté minimale de 99,99 %)	

Livraison des produits d'investissement en argent :

(INSTRUCTIONS : Veuillez indiquer la société de transport par véhicule blindé reconnue par l'industrie (qui figure sur la liste affichée au reserve.monnaie.ca) qui sera chargée de la cueillette et du transport des produits d'investissement en argent. Vous paierez tous les frais liés à la cueillette et au transport des produits d'investissement en argent à partir des installations de la Monnaie jusqu'au lieu que vous indiquez. Les lingots bonne livraison livrés à une destination qui n'est pas un établissement autorisé à accepter et à détenir des lingots bonne livraison pourraient ne plus être considérés comme des lingots bonne livraison. Veuillez proposer une date (la « date de cueillette ») à laquelle la société de transport par véhicule blindé reconnue par l'industrie fera la cueillette des produits d'investissement en argent rachetés aux installations désignées de la Monnaie; cette date doit être au plus tôt 5 jours ouvrables et au plus tard 10 jours ouvrables après la date de rachat applicable. La Monnaie se réserve le droit de fixer une autre date de cueillette que celle que vous proposez ci-dessous.)

Société de transport par véhicule blindé reconnue par l'industrie :

Coordonnées :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Personne-ressource :

Date de cueillette :

Monnaie de paiement de la fraction résiduelle du produit de rachat en argent physique :

Dollars canadiens

Dollars américains

Instructions à l'intention du courtier concernant l'envoi par télécopieur :

(INSTRUCTIONS : *Le courtier doit faire parvenir le présent avis de rachat en argent physique par télécopieur à l'agent des transferts et à la Monnaie au plus tard à 17 h, heure de Toronto, le cinquième jour ouvrable précédant la date de rachat.*)

- 1) Services aux investisseurs Computershare inc. (À l'attention du directeur des services à la clientèle)
Numéro de télécopieur : 416-981-9800

– et à –

- 2) Monnaie royale canadienne, Programme de la Réserve d'argent canadienne (À l'attention d'agent de programme, relations avec les investisseurs RTB)
Numéro de télécopieur : 613-998-0655

[Les signatures figurent à la page suivante.]

Signature du porteur de RTB

Nom (en caractères d'imprimerie)

Nom du courtier (en caractères d'imprimerie) et
numéro d'adhérent de la CDS

Adresse postale (en caractères d'imprimerie)

Numéro du compte de courtage du porteur de RTB

Garantie de signature

Nom (en caractères d'imprimerie) et numéro de
téléphone d'une personne-ressource au sein du
courtier

NOTE : Le nom et l'adresse du porteur de RTB indiqués dans le présent avis de rachat en argent physique doivent correspondre à ceux qui figurent dans le registre tenu par la CDS ou par un adhérent de la CDS à l'égard du certificat de RTB-argent. La signature du signataire du présent avis de rachat en argent physique doit être garantie par une banque canadienne ou par un participant à un programme de garantie de signature Medallion reconnu. Le garant doit apposer un timbre portant la mention « SIGNATURE GARANTIE ».

NOTE RELATIVE À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : En fournissant des renseignements personnels dans le présent avis de rachat, vous autorisez la Monnaie royale canadienne à les collecter, à les utiliser et à les communiquer conformément à sa politique de confidentialité, aux fins énoncées dans le présent formulaire. Pour obtenir de l'information sur les pratiques de la Monnaie en matière de protection des renseignements personnels, visitez notre site Web, au http://www.reserve.monnaie.ca/tsx_silver_fr/à-propos/politique-de-confidentialité. Il est à noter que les pratiques en matière de protection des renseignements personnels de votre courtier, de Services aux investisseurs Computershare inc. et de Services de dépôt et de compensation CDS inc. ainsi que la manière dont ces organisations utilisent vos renseignements personnels peuvent différer de celles de la Monnaie. Il vous incombe donc de consulter la politique, le code ou l'énoncé en matière de protection des renseignements personnels de ces organisations